

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XLVII

LEVIS, NOVEMBRE 1941

No 11

---

### L'INVENTAIRE D'UN SEIGNEUR CANADIEN

Ceux qui ont lu les *Anciens Canadiens* et les *Mémoires* de M. Aubert de Gaspé se font peut-être une fausse idée de la richesse des seigneurs canadiens sous le régime français. En effet, M. Aubert de Gaspé parle surtout du manoir de sa famille qui, elle, était riche. Sans doute, quelques familles seigneuriales avaient des manoirs confortables et vivaient un peu la vie des châteaux de la vieille France. Mais il faut bien avouer que la plupart des seigneurs du régime français étaient pauvres, même plus pauvres que bon nombre de leurs censitaires. Ceux-ci vivaient modestement, faisant leur travail eux-mêmes, tandis que les seigneurs étaient obligés de figurer jusqu'à un certain point, de recevoir les amis de la ville et de garder des domestiques.

Nous avons sous les yeux l'inventaire des biens de M. Couillard, seigneur de Beaumont, dressé par le notaire Du Laurent le 1er juin 1757. Ce document nous prouve que le "haut et puissant seigneur" Couillard était loin d'être riche. Son manoir était une maison ordinaire que les trois-quarts des habitants d'aujourd'hui n'auraient pas voulu habiter.

Analysons l'inventaire du notaire Du Laurent :

Il commence par la cuisine. Il y trouve une crémaillère "prise dans le mur de la cheminée"; deux chenets de fer; une pelle à feu de fer; une grande marmite de fer avec son couvercle de taule, et deux autres petites marmites également de fer; une poêle à frire; une cuiller à pot de fer; une petite léche-fritte en taule; une tourtière de cuivre rouge; un petit trépieds de fer; un martinet de cuivre jaune; une lanterne de fer blanc; six petites assiettes et un petit plat d'étain; douze assiettes de fayence façonnées; cinq autres assiettes de fayence; quatre

autres assiettes de fayence; trois plats ronds de terre fayencée; deux plats en ovale aussi de fayence; douze assiettes en fayence dépareillées; un plat de terre; une moyenne sallière de bois; deux sceaux de bois; un petit saladier de fayence; une table en bois de pin avec son pliant, une huche de bois de pin, cinq chaises en bois de merisier; trois chaises de paille. À chaque article, M. Du Laurent note "vieux" ou "usé".

Dans la grande chambre, le notaire énumère les articles suivants:

Un poêle de fer des Forges Saint-Maurice avec son pied de fer, sa porte de taule et son tuyau de cinq feuilles de taule; une commode de bois de noyer "avec ses anneaux de fer"; six chaises de bois de merisier à balustre; cinq chaises de paille garnies d'un oreiller en flanelle de Rouën; une bergère aussi en paille garnie de son oreiller de flanelle de Rouën; un mortier de potain avec son pilon; un buffet de bois de pin (contenant un plat de terre fayencé, deux chandeliers, un porte-mouchette avec ses manchettes); une écuelle de fayence avec son couvercle, un huilier de fayence; un sucrier de fayence, un pot à moutarde, deux sallières de cristal; une armoire (contenant huit bouteilles de verre, huit gobelets de verre, deux fers à repasser); une autre armoire (contenant huit nappes de grosse toile; trente-quatre serviettes ouvrées de grosse toile, cinq draps de grosse toile); un miroir d'environ deux pieds de glace, le cadre doré; un lit "composé d'une couchette de bois de merisier, une paillasse de grosse toile du pays, un lit de plume et son traversin couvert de coutil, deux draps de grosse toile, deux couvertures de laine, une courtépointe de coton à bouquet, le tour de lit, rideaux, ciel dossier festonné de ruban de soie".

M. Du Laurent fait ensuite l'inventaire des deux cabinets attenants à la grande chambre. On y trouve deux lits, une canevette de douze flacons; quinze cuillers d'étain et de métal; une cuiller à potage d'étain, une cuiller à ragoût, quinze cuillers et onze d'étain et quatre de métal avec huit fourchettes de fer.

Dans le grenier se trouvent une peau de boeuf et une peau de veau, trois douzaines de chandelles faites à la baguette, six minots de blé, deux minots et un boisseau d'avoine pour se-

mence, un demi-minot de pois blancs, deux tourillons, deux frettes pour l'usage d'un moulin à l'eau faisant farine.

On passe ensuite à la grange où on énumère une carriole, la ferrure d'une calèche, une hache, une traîne, une herse en bois.

Dans l'écurie se trouvent une vache sous poil rouge-brun âgée de trois ans, une autre vache de deux ans sous poil noir, une taure d'un an, trois porcs dont deux mâles et une femelle, douze poules et un coq.

On passe de là au moulin banal faisant farine. On y énumère cinq marteaux à piger, une pince de fer, une masse de fer, une hache, une hoüe, une paire de tenailles, un câble.

Le notaire Du Laurent termine son inventaire en énumérant les papiers du défunt seigneur Couillard :

Les lettres de noblesse accordées par le roi de France à feu Charles Couillard père, au mois de mars 1668, la concession originale de la seigneurie de Beaumont faite par MM. de LaBarre et de Meulles, le 7 octobre 1683; l'acte de foi et hommage rendu par le sieur Couillard pour la seigneurie de Beaumont, le 16 février 1723; seize procès-verbaux d'arpentage des terres de la seigneurie de Beaumont; quarante-six contrats de concession de terres dans la seigneurie de Beaumont; une concession de terre sous seing privé accordée à Marie-Françoise Couture, le 21 mai 1684, etc, etc.

Comme on le voit par cette énumération, le seigneur Couillard était peut-être un des *habitants* les moins fortunés de Beaumont. Son cas n'est pas unique. La plupart des seigneurs de la région de Québec vivotaient. Les livres de comptes du séminaire de Québec et du couvent des Ursulines nous apprennent que les seigneurs payaient en nature la pension de leurs enfants, pensionnaires dans l'une ou l'autre de ces institutions. La seule compensation des seigneurs était d'avoir un banc spécial dans l'église et d'avoir préséance dans les processions religieuses et les cérémonies publiques. Mince compensation, en vérité!

P.-G. R.

---

## LE PORTAIL DE L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS À MONTRÉAL

Dans notre articulet sur les édifices transplantés (*B. R. H.*, 1941, p. 202) nous avons rappelé que lors de la démolition de l'église paroissiale (1829-30) on prit soin de recueillir les pierres de sa façade pour les apposer à l'église des Récollets, rue Notre-Dame. Mais nous avons omis intentionnellement un détail qui peut intéresser archéologues, peintres ou architectes. Le détail auquel nous faisons allusion est relaté dans un marché sous seing privé, lequel renseigne au sujet des travaux qui devaient compléter une partie "saillante" de l'historique édifice.

Nous reproduisons ce document *in extenso*, en diminuant l'abondance des majuscules et en ajoutant quelques ponctuations :

1712 — Marché du portail de l'église des Pères Récollets.

Ce jourdhuy vingtiesme du mois de may 1712, nous Jean Soumandre (sic), Sindic des Pères Récollets de Montréal et Pierre Janson dit La palme, maître entrepreneur d'ouvrages de massonnerie, nous estant rendus dans la chambre du Rd Père commissaire desdits Récollets accompagnés du Rd Père Guillaume Bulteau, Supérieur actuel du couvent de Montréal, pour conclure le marché du portail de l'église desdits Pères Récollets, avons conclu et décidé le tout de la manière dont il suit.

C'est à sçavoir que moy Pierre Janson m'engage et m'oblige de faire et de bastir le portail de l'église des Récollets selon l'ordre de la forme et la structure qui m'a esté donnée et au bas duquel jay signé avec mondit Sieur Soumandre (sic) et les Supérieurs dudit couvent, m'engageant de le faire et de le bastir de bonnes et loyales pierres, taillées et bien conditionnées, que j'employeray dans tous les endroits marqués dans le dit dessein, lequel ouvrage je soumet (traï) à l'examen des experts, selon que de raison, pour estre fait selon que l'art et la bonté de l'ouvrage l'exigent de moy, m'engageant de plus à rendre tout l'ouvrage fait et parfait, place nette, le quinziesme d'aoust de l'année 1713, à condition que le sieur Soumandre (sic), Sindic des Récollets, me payera à fur et à mesure la

somme de dix huit cent livres, argent du pays, qui est la somme qui m'a esté promise pour tout mon ouvrage m'engageant de fournir tous les matériaux nécessaires, pierre dure, massonnerie, chaux, sable, eschafaud et tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution et perfection dudit ouvrage comme aussi de faire enlever tous les débris, décombles restés après l'ouvrage et de rendre place nette, le quinzième d'aoust de l'année susdite; de crespir par dehors, l'ouvrage de massonnerie et rendre le tout à plein par dedans l'église, comme aussi d'achever ce qui reste de l'église, c'est à dire les deux costés de la muraille qui doit joindre le dit portail que je dois, pareillement, rendre par dedans également à ce qui est déjà fait. Le tout dans sa perfection. Fait à Montréal ce jour et an que dessus et fait double.

J. Soumande Com. Syndic  
Pierre Janson dit Lapalme  
f. Louis-Hyacinthe de Laplace,  
Commissaire pro'al des Récollets  
f. Guillaume Bulteau, Supérieur dud. couvent.

\* \* \*

Le document ci-dessus permet en outre de rectifier deux dates. En 1933, (*B. R. H.*, p. 414) nous avons dit d'après les documents que nous avons alors relevés que le négociant Jean Soumande avait été syndic à partir de 1714, puis dans le *Bulletin* de 1937 que le R. P. Guillaume Bulteau avait été supérieur à partir de 1714. L'on peut donc maintenant, dans les deux cas, remplacer 1714 par 1712.

L'habile maître entrepreneur, Pierre Janson Lapalme donna pleine et entière satisfaction à ceux qui l'avaient employé, car, au mois de décembre 1713, avec les bénéfices réalisés, il faisait l'acquisition d'un immeuble, angle des rues Saint-Gabriel et Sainte-Thérèse, un des endroits élégants de la ville, à cette époque.

Six ans plus tard, en 1719, les RR. PP. Jésuites, confiaient, à leur tour, au sieur Janson Lapalme la construction de l'église qu'ils ajoutaient à leur "résidence", rue Notre-Dame.

Entre les fils de ce bâtisseur (au sens honnête du mot), qui réussirent, Dominique, fut celui qui maintint fièrement la

renommée du père, il la dépassa même. On le disait "l'architecte du roi" et les autorités lui confièrent des travaux importants.

Après avoir logé longtemps, rue Saint-Jacques, où s'élève la Banque de Montréal, le sieur Dominique alla mourir à Québec, en 1762, au début du régime nouveau.

E.-Z. MASSICOTTE

---

### L'ABBÉ MICHEL DUFRESNE

---

Ce prêtre méritant était né à Montréal le 30 septembre 1791, du mariage de Louis Dufresne et de Marie Arbour. Son père, connu communément sous le prénom de "grand Louis" se maria cinq fois. Il eut deux fils prêtres, l'abbé Michel Dufresne et l'abbé Nicolas Dufresne, Sulpicien.

Ordonné prêtre à Québec le 9 octobre 1814, M. Michel Dufresne fut vicaire à Notre-Dame de Québec de 1814 à 1819. De 1819 à 1822, il desservit la paroisse de Sainte-Foy. En 1822, il accepta la cure de Saint-Nicolas où il devait rester dix ans. C'est pendant qu'il était curé de Saint-Nicolas que M. Dufresne, ami de la colonisation, explora le canton de Halifax dans toutes ses parties. Les premiers colons du canton de Halifax furent des habitants de Saint-Nicolas, de Saint-Antoine de Tilly et de Saint-Sylvestre. M. Dufresne contribua donc à la fondation de Saint-Ferdinand, première paroisse formée dans ce canton. Il fit plus. Il desservit pendant plusieurs années les paroisses de Saint-Gilles et de Saint-Sylvestre et les missions du canton d'Ireland, et cela presque sans rétribution.

En 1838, M. Dufresne devenait curé de Saint-Gervais, dans le comté de Bellechasse. Il se noya le 27 avril 1843 dans un cours d'eau de la paroisse, la rivière Lachûte, qui se trouve aujourd'hui dans le territoire de Saint-Raphaël paroisse formée de Saint-Gervais, en revenant de porter les secours de la religion à un de ses paroissiens.

M. Dufresne avait la confiance de son évêque qui le choisit à différentes reprises pour l'accompagner dans sa visite pastorale et le nomma archiprêtre.

Le docteur Meilleur, qui avait été un ami intime du curé Dufresne, fait les plus beaux éloges de ce prêtre dévoué à toutes les bonnes causes, dans son *Mémorial de l'Éducation*.

Il était un amateur enthousiaste de l'éducation populaire, mais surtout de l'éducation agricole qu'il s'efforçait de répandre d'une manière pratique et raisonnée. Il donnait lui-même des instructions populaires à ses paroissiens assemblés spécialement pour cette fin.

“ Les habitants de St-Nicolas et de St-Gervais, les deux dernières cures de ce digne prêtre, se rappellent encore sans doute, et avec reconnaissance, le zèle et le dévouement avec lequel il se consacrait à leur instruction. Il leur enseignait comment ils pouvaient tirer de leurs terres les produits nécessaires à leur subsistance quotidienne, et comment et pour quelle raison ils devaient se faire un devoir de s'en contenter, et, ajoutant l'exemple au précepte, il s'abstenait lui-même de l'usage des choses importées. Il s'astreignait à cette abstention jusqu'au point de porter une soutane d'étoffe du pays, et tissée dans sa propre paroisse.

“ M. Dufresne aurait voulu établir la pratique de la chimie appliquée à l'agriculture en Canada, et il est un de ceux qui se sont donné le plus de trouble pour répandre et faire utiliser mon traité sur cette science d'une application universelle. C'était pour répondre à ce désir, je devrais dire à une demande souvent réitérée à cet effet, que j'entrepris, en 1835, de rédiger un autre petit traité de chimie, par demandes et par réponses pour les écoles et pour le peuple. J'envoyais mon travail, à mesure que je le faisais pour la publication, au journal intitulé *Le Glaneur*, imprimé en forme de pamphlet à St-Charles de la rivière Chambly. Mais les troubles de 1837, commencés, là au moins, dès 1836, ayant mis fin à la publication de ce journal, la mit aussi à mon travail que les circonstances ne m'ont pas permis de reprendre depuis. ”

Les paroissiens de Saint-Gervais, qui devaient tant à leur curé, voulurent perpétuer sa mémoire en élevant un monument précisément à l'endroit où son corps avait été retrouvé. Ce monument, une colonne brisée d'environ quatre pieds de hauteur, porte l'inscription suivante :

À la mémoire  
du  
Rév. Michel Dufresne  
Noyé ici, le 27 avril 1843,  
À l'âge de 62 ans,  
En revenant d'administrer un malade,  
Ses paroissiens de St-Gervais,  
de St-Raphaël et de St-Lazare  
Reconnaissants.

P.-G. R.

---

L'ULTIME AVENTURE DU JOURNALISTE  
JAUTARD

---

Il y a quelques années, un chercheur eut l'idée de préparer une série de notices sur tous les Français, Belges ou Suisses qui par goût ou nécessité, s'adonnèrent au journalisme en notre pays. Après des mois d'enquête il se découragea, tant il aperçut que le nombre de ces écrivains était considérable et que sur la plupart il ne pouvait obtenir que la date de leur séjour au Canada.

Par contre on a plus de renseignements sur Valentin Jautard qui a été, en fait, le premier journaliste de langue française à Montréal. Les historiens qui ont eu à parler de la presse canadienne d'autrefois ne l'ont pas oublié. Ses écrits, ses défauts, ses attitudes, sa mentalité enfin, sont maintenant connus de tous, bien qu'on ne l'ait pas jugé digne de mention dans certain grand dictionnaire biographique par ailleurs assez prolix.

Sans avoir tout lu ce qui a été publié sur le sieur Jautard, il nous semble qu'on a généralement dit trop peu sur la fin de sa carrière.

Cependant, avant d'utiliser nos notes, rappelons quelques faits. Jautard avait dû émigrer de France en une colonie anglaise de l'Amérique avant que le hasard le jeta sur nos rives, vers 1767, âgé de 38 ans. Instruit, souple, insinuant il sut vite conquérir assez d'influence pour décider le gouverneur Carleton à lui accorder le privilège d'exercer la profession d'avocat dès le mois de décembre 1768. Au prétoire, il ne brilla guère.

Puis lorsque le Canada fut envahi par la soldatesque du pays voisin, Jautard eut l'unique honneur d'être nommé notaire par le général Worcester (ou Wooster) de l'armée américaine en 1776.

Il ne semble pas avoir exercé sa deuxième profession, et il n'a laissé aucun greffe. C'est en 1778 que Fleury Mesplet lui confie la rédaction de sa Gazette, mais imprimeur et journaliste se firent mettre à "l'ombre pour vrai" de 1779 à 1782. Après sa sortie de prison, Jautard était sans ressource.

Le 14 avril 1783, il quitte le faubourg Saint-Joseph et loue de Laurent Moine, à l'angle des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier, une chambre haute donnant sur les remparts, c'est-à-dire sur les fortifications qui dominaient le ruisseau devenu la rue Craig. De là, il avait agréable vue sur les villas et les vergers qui s'étagaient jusqu'à la montagne.

Est-ce ce spectacle qui modifie ses idées et le décide à essayer de la vie champêtre? Est-ce là également qu'il rumine comment il parviendra, lui avocat et notaire sans clientèle, à réaliser le rêve de devenir propriétaire terrien? Toujours est-il qu'il réussit et sachons comment. Le 12 août 1783, Pierre Foretier vend à Jautard une terre de 80 arpents à la côte Saint-Paul avec maison, grange et dépendances au prix assez élevé de 8,000 chelins. Ce bel immeuble est sis au nord du fief Verdun et Jautard paie, en acompte, la somme de 2,400 chelins. D'où lui viennent ses picaillois? D'une compatissante femme, car le 23 août 1783, Jautard, avocat, demeurant sur sa terre à la côte Saint-Paul, reconnaît devoir à madame veuve de Gannes demeurant au faubourg Saint-Joseph la somme de 250 livres *cours d'Halifax*. La dite somme lui ayant été prêtée pour l'acquisition de la terre à la côte Saint-Paul ainsi que les instruments aratoires et les animaux. L'emprunteur s'engageait à payer 5% par an. Et pour sûreté de la rente il hypothéquait son bien-fonds.

Le même jour, 23 août 1783, un samedi, Jautard fait dresser son contrat de mariage avec la secourable dame. Sa future se nomme Marie-Thérèse Bouat, elle est fille du juge François-Marie Bouat. Née en 1711 elle avait épousé en 1733, Louis Poulain de Courval et en deuxième noces, J.-B. de Gannes de Falaise.

Jautard était en pleine maturité, puisqu'il avait environ 45 ans. Quant à la future, expérimentée en affaires conjugales, un document lui accordait 72 ans. En pareil cas, il ne fallait pas qu'il s'écoule grand temps entre le contrat et la bénédiction nuptiale; de plus, comme il semblait préférable que le mariage se fit sans ostentation, il fut célébré *après le couvre-feu*, à dix heures du soir, le lundi 25 août 1783, en la chapelle des Récollets.

Les époux allèrent-ils passer leur lune de miel à la côte Saint-Paul? Nous n'avons pas encore de détails contemporains sur cet hymen. À tous les contrats ci-dessus, assistaient des citoyens marquants, preuve que Jautard savait conserver ses amis ou qu'il avait le don d'apitoyer les gens sur son sort.

Son mariage fut-il un véritable essai de vie sage ou fut-il, de sa part, le geste désespéré du joueur qui risque le tout pour le tout, quoiqu'il puisse arriver?

En tout cas l'expérience fut relativement courte, car Jautard décéda le 8 juin 1787 à 49 ans. Le lendemain, il était inhumé dans le cimetière proche de l'église. À l'acte de sépulture, signent Antoine Foucher, notaire et avocat, Etienne de Montigny, avocat, et autres.

Madame Jautard eut pleinement le temps de pleurer son troisième époux, car elle ne dit adieu à la vie terrestre que le 3 juillet 1801, âgée de 91 ans, 9 mois. À cette époque elle logeait chez les Soeurs Grises (place Youville), à qui elle laissa ses biens.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LE DRAPEAU FRANÇAIS AU CANADA

---

Dans la série annuelle et saisonnière des itinéraires convergeant aux grandes cataractes du Niagara, le nombre des touristes Canadiens-Français qui orientent leurs pas vers cette merveille naturelle, constitue un chiffre d'une certaine valeur. Pour eux, ainsi que pour tous les autres passagers, ce voyage n'a qu'un but: la contemplation du phénomène de la course brusquement accidentée d'une rivière bouleversée, mugissante; spectacle grandiose et unique de notre continent. Cependant, pour les Canadiens de notre verbe, il y a non loin de

là, juste à l'endroit où l'élément tourmenté du Niagara vient se reposer en mariant ses ondes rapides dans la nappe paisible du lac Ontario, il y a, nous disons, un coin intéressant à visiter de la Nouvelle-France, fréquenté jadis par nos anciens colons, traitants, soldats et autres, où battait fièrement sous le souffle frais de la vaste plaine du grand lac, le drapeau blanc fleurdelisé de la France.

Cette pointe de terre est aujourd'hui dans l'état de New-York et se trouve enclavée dans les bornes de la ville de Youngstown.

Les Canadiens de la Nouvelle-France, maintenaient à cet endroit, un poste très important, en ce qu'il commandait par sa position, la route vers les Grands Lacs et la Louisiane.

Des fils de l'oncle Sam, de l'état de New-York, sous le vocable de sociétés historiques, ont restauré avec soin cette relique d'un passé glorieux et lui ont redonné la physionomie loyale de ses anciens jours (1).

Dès l'entrée du pont-lévis, on aperçoit vers le fond de la place d'armes, dans un enclos à claire-voie, trois grands mâts, élancés comme des flèches de clochers, déployant gaîment dans l'air ambiant, les drapeaux des États-Unis, du Canada et du bleu fleurdelisé de Louis XIV et de Louis XV.

Ce drapeau royal, d'azur à trois fleurs de lis d'or, usurpe la place du blanc semé de France ancien. Notre observation dans ce sens, à l'officier en charge du fort, fut sans effet. On nous assura avoir été informé de France — sans indication plus définie, toutefois, — que ce drapeau avait été celui qui servit au Canada sous le régime français, et la foi en cette communication d'outremer, malgré nos dires, demeura absolue, invincible, comme les épais et solides remparts du fort. Cet entêtement surprenant, pour ne pas le qualifier autrement, suscita en nous un sentiment réflexe, portant vers une solution déterminée, catégorique de l'emploi de ce symbole, dans notre pays.

Déjà, un riche Américain de l'état de Massachusetts, nous

---

(1) Le fort Niagara fut construit en 1678, par De la Salle. Brûlé vers 1680; abandonné, 1687. Charlevoix rapporte qu'il y avait un blockhouse en 1721. Fort rebâti en pierre avec quatre bastions, en 1726, par Chaussegros de Léry, pour une garnison de 500 hommes; une partie des matériaux fut transportée du fort Frontenac. Reconstitué en 1749. Assiégé et pris par les Anglais, en 1759, par Sir William Johnson. Aux termes du traité de Versailles entre l'Angleterre et les États-Unis, le fort fut cédé à ces derniers.

avait exprimé son désir de savoir quel drapeau fut déployé à Carillon par les soldats de Montcalm. Il s'était rendu acquéreur du vieux fort, et, admirateur du général français, il voulait en certains jours de fête, étaler au-dessus des ruines restaurées, l'emblème glorieux de 1758.

D'un autre côté, on a voulu savoir quel a été le pavillon de Champlain lorsqu'il fonda l'établissement de Port-Royal, en 1604, afin d'en mettre un semblable au jour à l'occasion de la dédicace de ce terrain comme parc national.

Ces diverses questions posées récemment et qui sont comme un écho d'autres moins fraîches, nous ont porté à consulter les auteurs qui se sont prononcés à ce sujet et dont les écrits nous ont été accessibles en nos recherches (1).

Au cours de cette revue, nous avons rencontré des renseignements justes et aussi quelques erreurs. C'est pourquoi nous avons cru bon d'entreprendre une nouvelle mise au point.

Pour établir le vrai en matière historique touchant nos origines, il faut s'informer d'abord au pays des ancêtres. Cependant, en consultant les annalistes, les mémoriaux, archives d'outremer, etc., il importe toujours d'être en garde, de procéder avec une sage attention et s'efforcer de contrôler autant que possible l'exactitude de ces données, car là, comme ailleurs, l'ivraie peut se mêler au bon grain. Pour illustrer ce point, tirons deux brins de la gerbe de nos glanures dans le champ des recherches aux annales de jadis.

Nous avons trouvé que l'on a dit le régiment de Carignan composé de dix compagnies de cent hommes chacune (2) . . . que ce corps fut choisi par le roi pour dompter les Iroquois et qu'il s'embarqua à La Rochelle pour le Canada avec un régiment allemand qu'on appelait le régiment de Balthazard . . . que l'expédition contre les Iroquois était commandée par M. de Tracy et composée de 600 hommes du régiment et de 1,200 colons ou Algonquins. . . qu'au mois de juin 1668, les deux compagnies colonelles de 60 hommes chacune débarquaient à La Rochelle. . . tout le reste était resté au Canada. . . etc. (3).

(1) Dans cette voie nous devons de vifs remerciements à M. Tarte, assistant-bibliothécaire, pour sa bienveillance dans nos recherches à la bibliothèque du Parlement, à Ottawa.

(2) *L'Illustration*, de Paris, 1932.

(3) *Histoire de l'infanterie française*, par le général Susane; t. III, Lorraine.

Corrigeons ! Le régiment de Carignan qui passa au Canada en 1665, comptait vingt compagnies de 50 hommes chacune ; en quelques cas, c'est à peine si cet effectif y était. Il n'y avait pas d'Allemands dans les rangs. Le commandant, c'était M. Henri de Chastelard, marquis de Salières. Dans le corps de troupes de l'expédition de Tracy, il y avait 400 colons et 100 sauvages.

Enfin, il est resté au Canada 400 soldats et officiers ; 550 environ repassèrent en France ; les autres succombèrent de 1665 à 1667. Dans ce dernier nombre, il est juste de comprendre des soldats des quatre compagnies différentes qui vinrent des Antilles avec Tracy. Tout cela ressort de la correspondance officielle du temps, conservée à Paris. Pour plus amples détails concernant le régiment de Carignan, nous renvoyons le lecteur à notre travail publié par G. Ducharme, éditeur, Montréal (1).

Des écrivains de France ont traité longuement et savamment du drapeau français, depuis le V<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours ; pour nous, Canadiens, nous sommes plutôt intéressés à savoir quels pavillons ont paru sur notre Saint-Laurent ; quelles enseignes ont été promenées de par les rues de Québec, Trois-Rivières et Montréal, et quels drapeaux ont sommé fièrement nos forts en Canada, dans l'Ouest et le long du Mississipi jusqu'à la Louisiane, depuis Cartier à Lévis. Notre aventure a tendu vers cet objectif. Cependant, il nous a semblé bon de dire un mot de l'époque antérieure, puisque nos historiens, artistiquement, ont mêlé aussi comme sur une palette, les couleurs des insignes plus anciens de la mère-patrie.

\* \* \*

En 1926, la Société Royale du Canada publiait un article de l'Archiviste du Dominion, intitulé : *Le drapeau de la Nouvelle-France*. C'est, croyons-nous, la dernière page écrite sur ce point. L'auteur est un écrivain de mérite, qui a contribué largement au développement de notre fonds historique ; mais ici, il nous surprend par le ton vague et dubitatif de ce mémoire. Il n'indique pas les sources où il a puisé, et ce qu'il écrit se présente plutôt comme une expression personnelle, et, conséquemment, n'a pas la valeur historique que nous en attendions. Voici les conclusions qu'il formule :

---

(1) R. Roy et G. Melchelosse. *Le régiment de Carignan*. Montréal, 1926.

*Drapeaux au Canada.* (Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada, 1926, 3<sup>e</sup> série, vol. XX, p. 46). “ Une très ancienne gravure sur bois, d'origine française, représente le débarquement de Jacques Cartier et montre que les vaisseaux portent le drapeau bleu fleurdelisé ”. (*Rien n'indique où se trouve cette gravure, ni qui en est l'auteur. Nous avons voulu voir cette gravure aux Archives, mais on n'a pu nous la montrer.*) . . . Un ingénieur français ayant dessiné l'un des forts de l'Acadie, a donné à l'un des bâtiments un drapeau bleu, et placé le tricolore au-dessus d'un autre bâtiment. Peut-être était-ce l'Étendard Français? (*Le nom de cet ingénieur n'est pas donné, ni la date de son dessin, ni aucune description du drapeau bleu. Et puis, le tricolore ou l'Étendard Français! Le dessin qu'il reproduit est tiré de la liste des pavillons de 1740 de Lemau de la Jaisse. Ce pavillon existait-il en 1604 quand Champlain fonda Port-Royal? Ce dessin représente trois longues bandes: les deux extérieures, rouges, l'autre, blanche, chargée d'un disque bleu à trois fleurs de lis d'or. Entre 1604 et 1740, il y a 136 ans. Et puis, comme c'est un pavillon de mer comment expliquer sa présence sur l'une des bâtisses du nouveau fort en Acadie?*)

“ Dans un dessin de l'Abitation de Québec, Champlain met un drapeau blanc fleurdelisé. Sur d'autres gravures on remarque la présence d'une croix blanche, *probablement* la marque distinctive des régiments d'infanterie qui occupaient alors le fort. (*Quels régiments? Il est certain que pas même une compagnie d'aucun des douze régiments de l'époque ne traversa l'Atlantique avec l'illustre Saintongeois.*)

“ Comme l'indique la planche IV, les couleurs de Louis XIV étaient le bleu, le blanc et le rouge. Le bleu était la couleur du drapeau propre du roi, et rien ne porte à croire qu'on se servit jamais de ce drapeau pendant l'absence du roi ”. (*La planche IV représente les ARMOIRIES de Louis XIV mais ce n'est pas sur un drapeau. L'écu est oval, d'azur, à trois fleurs de lis d'or, entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Au-dessus de l'écu est une tête de chérubin dominée par la couronne royale. De chaque côté, EN PANOPLIE, trois drapeaux: à dextre blanc, rouge, bleu; à senestre, bleu, blanc, rouge; tous semés de fleurs de lis d'or.*

*Cette panoplie forme, le SIGNE DISTINCTIF du colonel-général de l'infanterie, que cet officier accolait à ses armes particulières. C'était un attribut héraldique comme en ont blasonné les grands dignitaires de la Couronne.)*

“ Pour conclure, je ne crois pas que le drapeau bleu semé de fleurs de lis d'or ait représenté Louis XIV ou Louis XV dans la Nouvelle-France. Celui-ci conserva, *semble-t-il*, les drapeaux de ses prédécesseurs. Le rouge fut en usage sur les galères royales et sur les vaisseaux qui ne faisaient pas partie d'une flotte reconnue. ” (*Le rouge, semé de fleurs de lis d'or figurait sur les galères du roi.*)

“ *À mon avis*, il ne semble pas que dans le Nouveau-Monde on ait choisi le drapeau rouge comme drapeau national.

“ Un drapeau blanc figure sur un dessin du XVIII<sup>e</sup> siècle représentant la prise de Québec, en 1759; d'autres gravures représentent également des forts français surmontés du drapeau blanc fleurdelisé. C'est pourquoi, *je conclus*, que ce drapeau fut l'emblème de la France au Canada, pendant la majeure partie du régime français. ”

\* \* \*

*Le drapeau arboré dans la province de Québec* (Hormisdas Magnan). Article très développé; le meilleur jusqu'à date qui soit venu sous notre observation. Il a paru dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, en mai 1919. Il y a quelques redressements à opérer au point de vue héraldique. Blasonner des armes, du français à l'anglais et vice-versa, est souvent fort difficile, si l'on n'en a pas la pratique; certains mots changent tout à fait, et la phraséologie a une tournure spéciale. Ainsi à la page 146, de ce *Bulletin*, l'auteur décrit les armes de la province de Québec d'après un texte anglais: “ d'or, à la fasce de gueules, chargée d'un lion d'or, passant, *regardant*, etc. Les héraldistes anglais disent “ un lion passant, *guardant* ”, pour un lion qui passe, ayant la patte droite de devant levée et la tête tournée de *face* comme vous *regardant*. Le mot anglais *regardant* veut dire la tête contournée et *regardant vers l'arrière*. En français, pour un lion passant *gardant*, il faut dire un *léopard*.

À la page 148 du même article: armes d'Irlande, on mentionne un *écusson à tranche verte, harpe dorée au fond azuré*.

Voilà un non-sens! Les armes de la vieille Erin étaient de sinople (vert) à trois couronnes d'or (1). De nos jours, c'est d'azur, à la harpe d'or, aux cordes d'argent. On ne peut avoir du même coup, un champ vert et un champ d'azur. Tel que, le texte est confus.

Enfin (page 130, deuxième paragraphe) on donne l'ancienne bannière des ducs de France: "d'azur, au *semis* de fleurs de lis d'or." C'est *semé* qu'il convient de dire et non *semis*. C'est peut-être l'imprimeur qu'il faut blâmer pour cette faute?

\* \* \*

*La prétendue bannière de Carillon* n'est qu'une simple bannière religieuse. Si nous en parlons, c'est parce que l'on a voulu en faire une enseigne militaire et la placer avec les troupes de France, lors de la mémorable bataille de Carillon. D'après le dessin reproduit dans le *Bulletin* (page 137), on voit sur un côté, la Sainte-Vierge, et sous ses pieds, les armoiries de Beauharnois, dont le terme comme gouverneur se termina en 1742. Nous n'avons pas rencontré dans les mémoires de 1758, aucune mention d'un drapeau autre que le *blanc* à ce fort (2).

Des poètes, il est vrai, se sont inspirés de cette bannière, et dans leurs jolis chants, lui ont créé une légende; c'est plus qu'une licence poétique. Crémazie et Fréchette, dans la note juste, ont célébré le *blanc* de Carillon.

#### *Le drapeau de Carillon:*

Regrettez-vous encor ces jours de Carillon,  
Où, sur le drapeau *blanc*, attachant la victoire,  
Nos pères se couvraient d'un immortel renom  
Et traçaient de leur glaive une héroïque histoire?

.....  
Le soldat déployait à leurs yeux attendris,  
L'éclatante *blancheur* du drapeau de la France.

\* \* \*

*Crémazie.*

Les deux livrets programmes des fêtes du tricentenaire de Québec, l'un, *Historical souvenir and book of the pageants*

(1) *The Book of Public Arms*, Fox-Davies and Crookes, Edinburgh, 1894.

(2) *Montcalm et le Canada*, par un ancien missionnaire (R. P. Martin), p. 131.

*in the ancient capital of Canada*, publié pour la Commission des Champs de Guerre Nationaux, par la Cambridge Corporation limited, de Montréal, offre dès la première page un tableau en couleurs de la scène finale des fêtes du tricentenaire, où paraît l'étendard royal d'Angleterre. Le dernier quartier représente *quatre lis d'argent* au lieu des trois d'or, de France. Les trois lis d'or occupèrent toujours le premier quartier dans les armes d'Angleterre. Ce drapeau ne pouvait être déployé qu'en la présence du roi, et, conséquemment, ne figurant pas à la bataille des plaines d'Abraham, ne devait pas non plus paraître dans le tableau final des fêtes du tricentenaire (1).

Dans la même brochure, nous relevons à la page 18, deux gravures montrant les vaisseaux de Cartier battant pavillons *blanc*, sans qu'il y ait indication de l'origine de ces images. Cette lacune comblée rendrait la documentation plus régulière.

L'autre livret, joli album souvenir, publié par le *Quebec Daily Telegraph* est aussi en la langue de Shakespeare. L'on y voit en deux endroits, le bâtiment de Champlain portant pavillon *blanc*. C'est une erreur ! Il y a aussi une image en couleurs, représentant le fondateur de Québec debout au haut de la falaise, tenant de la main droite un drapeau *blanc* semé de France ancien. Les fleurs sont couchées en la longueur du taffetas, leurs têtes vers la lampe ; elles devraient être droites. Ces drapeaux blancs n'ont pas été déployés par Champlain. Le bâtiment de l'illustre fils de Saintes était de la marine marchande et n'avait droit qu'au drapeau bleu chargé d'une croix blanche. Le drapeau blanc fleurdelisé n'était alors porté que par la compagnie colonelle d'un régiment.

Après les pavillons de Cartier et de Champlain sont venues les enseignes du régiment de Carignan et des bataillons que l'on vit à la fin angoissante de la colonie. Qu'étaient ces drapeaux ? Leur description nous est connue ; cependant, nous ne pouvons pas assurer que *tous* les drapeaux de ces troupes ont été déployés en la Nouvelle-France. Il y eut dans chaque régiment autant d'enseignes que de compagnies (2) et le nombre fut réduit en 1643 à deux drapeaux par régiment, mais

(1) M. Magnan est dans la note juste quand il dit que c'est le *Union Jack* de la reine Anne, qui fut déployé à Québec, en 1759.

(2) Quelques régiments, comme Champagne, eurent jusqu'à 40 compagnies.

cette réforme ne se fit dans les anciens corps que graduellement et à mesure que les places d'enseignes vinrent à vaquer. Il était naturel de penser que moins on aurait de drapeaux, plus ce signe serait respecté et énergiquement défendu.

Le régiment de Carignan compta vingt compagnies. Deux étaient colonelles et avaient droit au drapeau blanc, mais il y avait aussi d'autres enseignes.

Dans les troupes françaises, lors de la capitulation de Montréal, figurent les deuxièmes bataillons des régiments de La Reine, de La Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Guyenne et Béarn et les deuxième et troisième bataillons de Berry.

### *Troupes françaises au Canada*

Le régiment de Carignan composé de vingt compagnies de 50 hommes chacune, servit au Canada de 1665 à 1667. Ce corps fut créé en 1644; devint régiment du Perche en 1690. En 1676, il passa au comte de Soissons, puis fut Gardes-Lorraines en 1744. Il eut deux drapeaux blancs jusqu'à 1718, époque de la retraite de l'ancien colonel titulaire, le marquis de Salières (1). En 1690, les enseignes des compagnies eurent une croix blanche brochante; les quartiers rouges et bleus en deux triangles séparés par la diagonale; en 1744, devenu Gardes-Lorraines, ces enseignes changèrent: écartelé jaune, 1 et 4; noir, 2 et 3; une couronne royale sur une croix blanche et cinq aiglons noirs dans chaque branche. Habit, gris-clair; parements bruns.

En même temps (1665) nous eûmes la présence à Québec de quatre compagnies de différents régiments. Elles vinrent des Antilles avec M. de Tracy. C'était: Orléans, Poitou, l'Allier et Chambellé. Chacune de ces compagnies devait avoir son enseigne.

*Orléans* formé en Piémont avant 1635 par la duchesse de Savoie. Le régiment Mazarin-Italien levé en 1642, devenu Orléans en 1660. Ramené en France en 1670, par le grand prieur de Valençay. Drapeaux: écartelé bleu et feuille-morte, à la croix blanche, brochante; en 1670, rouge, le soleil et sa

(1) C'était le fils de l'ancien commandant. Tous les deux vinrent au Canada, en 1665.

devise. Revers: armes d'Orléans, au centre; fleurs de lis aux angles; 1740, vert au centre; Hercule s'appuyant sur une massue dont le gros bout est d'azur à trois fleurs de lis d'or; il est placé entre deux arbres; fleurs de lis aux angles. Revers: rouge, semé de fleurs de lis d'or et de lambels d'argent; au centre, les armes d'Orléans accompagnées de deux palmes vertes (1753).

*Poitou*: créé en 1682. Croix blanche; cantons 1 et 4, bleu; 2 et 3, rouge.

Nous n'avons pas le détail des drapeaux de l'*Allier* et de *Chambellé*.

*La Reine*: d'abord, Boyons, levé en 1634; écartelé vert et rouge à la croix blanche. La Reine formé en 1643; couleurs: rouge, le soleil et sa devise; revers: semé de fleurs de lis, le chiffre de la Reine aux angles, sur les deux côtés (1758); bleu avec les mêmes ornements (1773). La Reine absorba le régiment de Boyons en 1661. Après cette date, le drapeau blanc eut une croix semée de fleurs de lis, chargée en coeur de quatre couronnes se faisant face.

De 1721 à 1730, les chefs du régiment ne portèrent pas le titre de colonel, mais de mestre-de-camp.

Habit gris-blanc à parements rouges.

Ce corps eut six drapeaux: un blanc-colonel; cinq de compagnie, vert et noir, par quartiers, et les croix blanches semées de fleurs de lis d'or, avec quatre couronnes, au centre.

*Royal-Roussillon* formé en 1652. Drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or, le soleil et sa devise. Création en 1655. Habit gris, parements bleu de roi. Catalan-Mazarin levé en 1657 fut versé au Royal-Roussillon en 1667. Croix blanche fleurdelisée; quartiers: 1 bleu; 2 rouge; 3 orange; et 4 vert. Après 1770, la croix blanche a été semée de France ancien.

*La Sarre*, créé en 1651. La Ferté-Senneclere, levé en 1654, devenu La Sarre en 1661. Croix blanche; écartelé noir et cramois. Habit gris-blanc, parements bleus. Trois drapeaux, dont un blanc-colonel.

*Guyenne* créé en 1684; devenu Penthievre en 1737; incorporé dans Dauphin en 1762. Croix blanche; quartiers verts et isabelle. Habit gris, parements rouges.

*Berré* créé en 1684. Croix blanche; écartelé violet à la

fasce aurore, et aurore à la fasce violet. Incorporé dans Aquitaine en 1762. Trois drapeaux, un blanc colonel. Habit gris, parements rouges.

*Béarn*, création 1684. Licencié 1762; habit gris, parements rouges. Trois drapeaux: un blanc colonel, les autres écartelés isabelle et rouge à la croix blanche brochante.

*Bourgogne*, formé en 1666, de la compagnie d'ordonnance de M. d'Auger. Levé en 1668. En 1666, le drapeau était bleu aux fleurs de lis, en orle; un phénix sur un bûcher enflammé en coeur; puis, en 1668, blanc fleurdelisé, au sautoir bretessé contre-bretessé, rouge.

*Languedoc*, créé en 1672. Habit gris, parements bleus. Trois drapeaux: un blanc-colonel et les autres écartelés violet et feuille-morte.

Un long article, très intéressant, du *Star* de Montréal, du samedi, le 6 octobre 1906, signé W-E-P, rapporte l'holocauste des drapeaux français en septembre 1760, à l'île Sainte-Hélène. Le général anglais refusait aux bataillons de Lévis les "honneurs" de la guerre, et exigeait la remise de leurs enseignes en représailles de la conduite des Sauvages alliés des Français à la prise d'Oswego. D'après *W-E-P*, Lévis avait réuni ses troupes sur l'île Sainte-Hélène, la veille de la capitulation de Vaudreuil, et, dans une scène dramatique, empoignante, au roulement lugubre des tambours et aux accents lamentables des fifres, dans la flamme montante d'un vaste bûcher, il consuma ses drapeaux plutôt que de les rendre. La narration du *Star* ne mentionne que trois porte-drapeaux; comme il y avait là huit bataillons différents, il devait y avoir au moins autant d'enseignes. C'est là un premier point de désaccord avec la vérité historique.

Le colonel Haldimand, envoyé par Amherst pour recevoir la capitulation de Montréal, devait aussi se faire remettre les drapeaux, mais Lévis lui fit part qu'il n'en avait pas; que chaque bataillon avait trouvé encombrant le déploiement de ses "couleurs" dans un pays boisé comme le Canada, et qu'on les avait détruits. Amherst informé, voulut une déclaration formelle du gouverneur et du général français à cet effet. On la lui donna. Là-dessus, le capitaine Knox remarque dans son journal, que si les drapeaux ont été détruits, ce

n'était que depuis le 13 septembre 1759, parce qu'on les avait vus alors.

Si, comme le raconte *W-E-P*, les drapeaux français ont été brûlés au cours d'une scène frappante d'éclat militaire dont les sons comme des ondes sonores, se répandant dans l'espace éthéré pouvaient attirer l'attention des vigilants éclaireurs ennemis, peut-on ajuster ce fait avec la parole des officiers français s'engageant d'honneur au contraire? La destruction des enseignes des bataillons français s'est faite sans bruit, en secret, dans chaque cantonnement.

Lévis, dans une lettre à Vaudreuil, datée le 8 septembre, pria le gouverneur de rompre les négociations avec Amherst et de tenter le sort des armes. *Il demandait la liberté de se retirer avec ses troupes dans l'île Sainte-Hélène. VAUDREUIL REFUSA* et ordonna à Lévis de se conformer aux conditions de la capitulation. C'est assez clair! (*Collection Moreau St-Méry*, vol. XIV, rapp. des Archives du Canada).

\* \* \*

### *Origine des drapeaux en France*

Le mot drapeau, en langue romane *drapel* (morceau de drap), appliqué aux enseignes de l'infanterie par opposition à ceux d'étendard ou de cornette réservés à la cavalerie, remonte à peine au règne de Louis XIII, et l'on ne saurait en citer un exemple antérieur à l'organisation des régiments (1560). Jusqu'alors, on s'était servi des expressions: bannière, banderole, pennon, flamme ou gonfanon.

Avant que les tournois et les croisades eussent introduit l'usage du blason pour distinguer entre eux les cavaliers bardés de fer, les peuples avaient déjà des emblèmes ou insignes militaires, tels les aigles des Romains, le labarum de Constantin, etc. On les plaçait au bout d'une hampe; quelquefois ils étaient peints ou brodés sur des morceaux d'étoffe qui formaient alors des espèces d'étendard, mais il n'y avait pas de drapeaux proprement dits.

Lorsque les armoiries eurent été adoptées, chaque grand seigneur se fit un étendard; les évêques, les abbés, les villes

avaient aussi leurs gonfanons, leurs bannières. Le droit de porter des guidons, des pennons ou d'autres insignes analogues appartenait aux chevaliers bannerets, aux hommes d'armes ayant quelques archers à leur suite. Chaque bande d'infanterie avait son enseigne, et lorsqu'on eut formé les régiments, chaque compagnie en eut également une; l'officier qui la portait ne devait jamais l'abandonner.

Quelques-uns ont dit que la bannière du roi de France fut d'abord constituée par la chape de Saint-Martin, véritable relique destinée à protéger le monarque (1) mais M. Borel d'Hauterive, fondateur et rédacteur de l'Annuaire de la Noblesse (Paris), soutient avec raison (2) qu'il est impossible de voir le moindre rapport de l'espèce de pavillon portatif que fut la chape du saint évêque de Tours, avec les enseignes ou drapeaux militaires. " On retrouve, il est vrai ", ajoute-t-il, " quelques fois une bannière bleue représentant l'effigie du saint partageant son manteau légendaire, mais c'était l'étendard religieux et féodal de l'abbaye de Saint-Martin de Tours que les comtes d'Anjou portaient à la guerre comme les plus puissants vassaux de l'abbaye. "

D'autres écrivains, avec au moins un peu plus de vraisemblance ont voulu rattacher l'origine du drapeau français à l'oriflamme, gonfanon de taffetas cramoisi, sans broderies ni emblèmes, terminés vers le bas par trois pointes ornées de houppes de soie verte. . . Les moines de l'abbaye de Saint-Denis faisaient porter la bannière de l'abbaye à la tête de leurs processions en temps de paix et devant leurs vassaux en temps de guerre. Les comtes du Vexin, avoués ou vidames (c'est-à-dire défenseurs) du monastère allaient en cette qualité prendre son étendard au pied des autels de la basilique, avant d'entrer en campagne. Lorsque le Vexin eut été réuni à la couronne par Philippe I en 1082, les rois capétiens devinrent les avoués de l'abbaye, qui d'ailleurs faisait déjà partie de leur duché de France.

Louis-le-Gros, auquel son père, Philippe I devenu comte du Vexin avait cédé cette province, est cité par les historiens comme étant le premier des rois de France qui fit déployer de-

---

(1) Larousse XX<sup>e</sup> siècle: article Drapeau.

(2) Annuaire de la noblesse, Paris, 1874.

vant lui l'oriflamme, en 1123. La dernière fois que cette bannière est signalée à la tête des armées françaises, c'est à la bataille de Rosebèque, en 1382, mais ce qui prouve qu'elle ne s'y trouvait pas à titre de bannière royale, c'est que dans la miniature qui accompagne la lettre du texte du beau manuscrit de Froissart, conservé à la Bibliothèque Royale (Paris), elle n'est pas placée en première ligne et cède la place au véritable étendard du roi: " d'azur, à trois fleurs de lis d'or ". (Montfaucon: *Monuments de la monarchie française*, III, pl. 21).

D'autres historiens disent qu'elle fut encore portée à la bataille d'Azincourt, en 1415, et, à cette occasion, des légendes prétendent que l'oriflamme, apportée du ciel par un ange à Clovis ou à Charlemagne, y remonta du temps de Charles VI. Une explication plus plausible, c'est qu'elle tomba au pouvoir des Anglais victorieux et qu'elle fut brûlée ou mise en pièces. . . Le roi d'Angleterre était devenu maître de Paris et de toute l'île de France, par son alliance avec le duc de Bourgogne et la reine Isabeau de Bavière, et Charles VI lors des guerres qu'il eut à soutenir pour reconquérir son royaume fut dans l'impossibilité d'aller chercher l'oriflamme à l'abbaye de Saint-Denis, et la coutume de s'en servir tomba en désuétude. Dom Félibien assure que lors de la réduction de Paris, sous Henri IV, en 1594, elle gisait encore, à demi rongée par les mites, dans le trésor de l'abbaye.

Ainsi, jusqu'au règne de Charles VII, il est incontestable qu'il n'y avait pas de drapeau national. Ceux que l'on portait à la tête des troupes royales, c'étaient l'oriflamme des comtes du Vexin, avoués de l'abbaye de Saint-Denis et la bannière du roi, " d'azur, à trois fleurs de lis d'or ", à laquelle on donnait souvent le surnom de *penon de France* (c'est-à-dire de l'île ou du duché de France) ou même celui de *penon royal* comme appartenant au suzerain de tout le royaume.

Comme le Dauphin Charles VII n'était pas à l'armée conduite à la délivrance d'Orléans, l'héroïne de Vaucouleurs ne pouvait arborer l'étendard royal. Sa bannière personnelle était blanche et les figures dont elle était décorée, furent tracées par James Power, Écossais, peintre du roi.

M. d'Hauterive dit, que de l'aveu général de François I<sup>er</sup> à Henri IV, le pavillon national était bleu et blanc, mais la bannière du roi, d'azur, à trois fleurs de lis d'or.

Dans les croisades et les guerres du XIII<sup>e</sup> siècle, on adopta une croix comme signe de ralliement. Souvent, celle des rois de France fut blanche, mais c'était une règle si peu générale que Charles VII prit la croix rouge pour distinguer ses troupes de celles des Anglais. Charles IX et Henri III adoptèrent la même mesure parce que les Huguenots avaient pris la croix et l'écharpe blanches (1).

Lorsque François I<sup>er</sup> créa la charge de colonel-général de l'infanterie, il lui affecta deux compagnies colonelles qui tenaient le premier rang et dont l'enseigne était blanche.

L'organisation des régiments d'infanterie commencée par Henri II, ayant pris du développement, chacun d'eux reçut une compagnie colonelle qui marchait la première et dont l'enseigne blanche primait les autres. . . Il en fut de même pour la cavalerie.

Henri IV, jusqu'à son avènement au trône de France avait un drapeau rouge non pas chargé d'une escarboucle, comme il a été dit dans l'Annuaire de la Noblesse (1874), mais de la figure héraldique composée de chaînes d'or, posées en croix, en sautoir et en orle, enfermant une émeraude en coeur. Ce sont les armes de Navarre.

À partir d'Henri IV, le drapeau blanc prit de l'extension comme couleur des insignes militaires. Ce prince, comme chef des Huguenots, avait la croix et l'écharpe blanche et les conserva après son abjuration.

Louis XIII dont la dévotion à la Sainte-Vierge est bien connue et qui par un voeu solennel plaça la France sous la protection de Marie, affectionna le blanc d'une manière toute spéciale.

Lorsqu'il enrégimenta les anciennes compagnies de cavalerie, il en conserva une pour sa garde personnelle: celle des chevaux-légers dont les étendards carrés étaient de taffetas blanc.

Sous Louis XIV, qui fut en luttés presque continuelles contre les autres puissances de l'Europe, l'organisation de l'armée subit une transformation complète. Les officiers et les

(1) Pendant les croisades, les croix suivantes furent portées sur les costumes: rouge, pour les Français; blanche, pour les Anglais; verte, pour les Flamands; noire, pour les Bretons, et jaune pour les Italiens. (A. Maury: *Emblèmes et drapeaux de la France*. Paris, 1904, p. 28.)

soldats qui jusqu'alors variaient leurs costumes au gré de leurs caprices et ne se reconnaissaient entre eux que par leurs écharpes aux couleurs du colonel, furent astreints par l'ordonnance de 1670 à des vêtements uniformes. Mais les étendards continuèrent à être différents pour chaque régiment et même de changer à chaque mutation de colonel. Ce qui explique la mesure qui fit adopter la cravate blanche pour les drapeaux et la cocarde de même mise pour les chapeaux militaires.

“ On ajoute à chaque étendard ”, nous dit le P. Daniel, qui écrivait sous la Régence, “ une écharpe d'une aune de taffetas blanc qu'on attache au-dessous du fer de la lance. C'est afin de marquer que c'est un étendard français et qu'il soit vu le plus loin pour le ralliement après la charge. ” Si les drapeaux eux-mêmes eussent été blancs pendant la minorité de Louis XV, il eut été inutile d'y ajouter une cravate blanche. C'était une marque distinctive dont l'emploi était nécessaire du fait de la variété des enseignes et des uniformes.

Le régiment du roi (infanterie) formé en 1633, dont le roi était colonel, est le premier qui reçut un uniforme. En 1670, les soldats d'infanterie française furent habillés aux frais du roi. (*Les drapeaux français. Étude historique par le comte de Bouillé, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1875.*) Cependant, un état de compte de 1666, des fournitures envoyées au Canada pour le régiment de Carignan, fait voir que les vingt compagnies de ce corps avait un habit gris à parements bruns, fourni par le roi. Dans toute l'infanterie française, une seule compagnie eut l'enseigne blanche; c'était la compagnie colonelle, puis le colonel-général eut dans chacun des divers corps une compagnie avec enseigne de taffetas purement blanc. (P. Daniel, *Milices françaises*, p. 487.)

Par l'ordonnance du roi, du 28 juillet 1661, le drapeau blanc, signe de l'autorité supérieure, qui était jusque-là celui du colonel-général devint alors celui du roi et le drapeau blanc fut transféré à la deuxième compagnie devenue la première. Ce drapeau-colonel blanc était généralement traversé par une croix blanche de même étoffe que le fond, cousue par-dessus.

Ce n'est que quelques années après 1661, que tous les drapeaux reçurent du roi les cravates blanches. Jusque-là elles

avaient été aux couleurs des chefs de corps, ou, pendant les guerres civiles, aux couleurs des partis.

Depuis 1643, chaque régiment d'infanterie eut une compagnie dite colonelle, avec enseigne blanche; l'ordonnance du 17 février 1753, donne à cette enseigne le nom de drapeau-colonel.

À la bataille de Denain, 1712, le drapeau français était blanc semé de fleurs de lis, chargé au centre des armes du roi, avec couronne, mais sans tenants. À cette occasion, les troupes françaises étaient sous le commandement du maréchal de Villars. Le drapeau que nous décrivons est représenté dans *Les gloires de la France*, par Lélius; peint par Aleau, et gravé par Frilley.

\* \* \*

### *Pavillons*

Par son ordonnance du mois d'octobre 1661, Louis XIV réserva le pavillon blanc aux vaisseaux de guerre, imposant aux bâtiments marchands, l'obligation de conserver le pavillon bleu à croix blanche.

Sur mer, il n'y avait plus ni fiefs, ni paroisses et il fallait adopter un pavillon commun à tous les vaisseaux. Jamais aucun des rois de France ne s'étant mis à la tête d'une flotte pour aller combattre l'ennemi, on ne pouvait arborer la couleur bleue aux trois fleurs de lis d'or; il fallait donc en adopter une qui n'eut aucune marque spéciale.

La découverte de l'Amérique, l'établissement de colonies dans le Nouveau-Monde et dans les Indes Orientales, donnaient à la navigation une telle importance que Richelieu dirigea tous ses efforts vers la création d'une marine militaire et qu'il revendiqua pour lui-même le titre de surintendant des mers. C'était au moment où Louis XIII consacrait la France à la Sainte-Vierge, où l'écharpe blanche des Huguenots commençait à donner naissance à la cravate blanche et à la cocarde qui en est une transformation. Il était donc bien naturel qu'on adopta pour le pavillon national le blanc qui marque le mieux l'absence de toute couleur particulière.

Dans la marine, des flammes distinguaient les navires de l'état de ceux du commerce.

En 1626, la charge d'amiral de France fut supprimée; le cardinal Richelieu eut ensuite le titre de chef et de surintendant de la navigation et fut en outre général des galères de 1639 à 1642. " On vit apparaître alors pour la première fois le pavillon dans la marine. Le pavillon à arborer au grand mât, fait dans l'amirauté de feu Monseigneur le cardinal de Richelieu, était blanc et avait les armes du roi avec supports (tenants) dans le milieu " (*Mémoire signé DeSeuil*, 1671). M. de Bouillé dit que tout porte à croire que ce n'était que le pavillon marque du commandement suprême du cardinal-surintendant, car vers la même époque (1640) on trouve que le pavillon bleu semé de fleurs de lis d'or était en tête du grand mât du navire monté par messeigneurs de Harcourt, de Bordeaux (Escoubleau de Sourdis, archevêque) et De Brézé, généraux des armées navales de Sa Majesté. Tel devait être le pavillon royal, (*Les drapeaux français*, par le comte L. de Bouillé, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1875) (1).

Evidemment, cet auteur ignorait que le pavillon blanc fleurdelisé, portant les armoiries du roi, était arboré au grand mât des navires de l'état dès 1626. Nous avons trouvé la gravure d'un " Navire royale/faicte en Hollande/anno 1626 ", armé d'environ cinquante canons et déployant les symboles suivants: " Au mât de beaupré, un pavillon blanc semé de fleurs de lis; au mât de misaine, le pavillon est de cinq bandes bleues et de quatre blanches alternées, flottant au-dessus d'une très longue flamme de trois bandes bleues et de deux blanches. Au grand mât se déploie à la brise marine, un grand drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or, une couronne royale à chaque coin surmontant la lettre *L*; au centre, les armoiries du roi: d'azur, à trois fleurs de lis d'or, accolé des armes de Navarre, soutenues de deux palmes croisées en pointe, et entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Cimier: la couronne royale, et, tenants: deux anges, aux ailes élevées. Au mât d'artimon paraît l'insigne blanc moins grand, ayant au lieu des armoiries du roi, une couronne plus grande que dans les coins, surmontant aussi le chiffre royal.

---

(1) Non, le pavillon royal était bleu à trois fleurs de lis d'or, et non semé, c'est-à-dire en nombre.

Cette gravure est reproduite dans *Shipbuilding from its beginning*, volume II, p. 38. Auteur: E Van Konijnenburg, Bruxelles. Au bas de la gravure, à gauche, est la légende: "A Amsterdam/chez Henry Hondius".

Les Hollandais avaient alors les meilleurs chantiers de constructions navales, et Colbert, plus tard, y envoya des architectes français pour s'y perfectionner dans cet art.

Lors de l'établissement de la Compagnie des Indes Occidentales, en mai 1664, le roi leur accorda les privilèges suivants:

Article XXVII.—" Pourra la dite Compagnie armer et équiper en guerre tel nombre de vaisseaux qu'elle jugera à propos, pour la défense des dits pays et sûreté du commerce; sur lesquels vaisseaux, elle pourra mettre tel nombre de canons de fonte que bon lui semblera; arborer le pavillon *blanc* avec les armes de France, etc. "

Article XXXII.—" Pourra prendre pour armes: Champ d'azur, semé de fleurs de lis d'or, sans nombre; supports, deux sauvages; cimier, une couronne tréflée. . ." (*Édits, ordonnances royaux, déclarations, etc.* — Québec, 1854.)

*Les gloires de la France*, par Lélius, Paris, 1860 (éditeur, Auguste Fontaine) contient un choix des plus beaux tableaux du musée de Versailles, peints par les maîtres de l'école française. Il y en a un représentant "*Jacques Cartier avec trois bâtiments remontant le fleuve Saint-Laurent, 1535.*" Le pavillon blanc est semé de fleurs de lis sans nombre. Ce tableau a été peint par Théodore Gudin, peintre de marines. Né à Paris, mort à Boulogne-sur-Seine. 1802-1880. Le tableau a été gravé par Chabanne.

Le livre-programme des Pageants (tableaux) du tricentenaire de Québec (*Historical Souvenir and Book of the Pageants*) contient deux gravures à la page 18, représentant les navires de Jacques Cartier, avec pavillons *blancs*.

*Les oeuvres de Champlain*, volume III, ont une carte marine montrant des bâtiments avec pavillons *bleus à la croix d'argent*.

Le P. Fournier (Hydrographie, 1643) dit: " Les vaisseaux qui ne sont du roi doivent porter un pavillon bleu à la croix blanche."

Le 9 octobre 1661, Louis XIV rendit une ordonnance pour prescrire qu'à bord de ses vaisseaux le pavillon fut blanc, chargé des armes de France. Cette ordonnance est la première qui prescrive l'emploi du pavillon blanc. Cependant le pavillon blanc était en usage du temps de Cartier.

“ Quant aux bâtiments marchands, Sa Majesté veut et ordonne qu'ils arborent seulement, allant à la mer ou en quelque autre rencontre que ce puisse être, l'ancien pavillon de la nation française, qui est la *croix blanche dans un étendard d'étoffe bleu*, avec l'écu des armes de Sa Majesté, sur le tout. Le pavillon de Champlain n'a pas porté les armes de Louis XIV. Champlain est mort en 1635; Louis est né en 1638.

Le dictionnaire de Desroches, Paris, 1687, marque: “Les vaisseaux du roi portent d'argent (blanc); les galères, de gueules semé de fleurs de lis d'or, aux armes de France sur le tout; les vaisseaux marchands portent de différentes manières, d'argent (blanc) et d'azur (bleu).

Lemau de la Jaisse dans sa liste officielle des pavillons de mer, des vaisseaux et galères du roi, en 1740, rapporte:

Royal de France: grand pavillon blanc, semé de lis d'or, et les armes du roi, couronnées, au milieu; supports: deux anges.

Ordinaire de France: pavillon blanc.

Galères de France: rouge, semé de fleurs de lis d'or; armes royales au milieu.

Etendard: deux grandes bandes rouges séparées par une blanche, en longueur, avec armes du roi au milieu. (*Note: c'est évidemment cela que Doughty voyait quand il fit son article de 1926, pour la Société Royale du Canada, sans cependant en indiquer la source.*)

Marchand: pavillon bleu et croix blanche; les armes du roi, en or. Autre: trois grandes bandes blanches et trois bleues, en longueur.

Le dictionnaire d'Aubin, d'Amsterdam, 1702, et l'*Histoire de la Marine Française*, Guérin, 1844, II-384, donnent comme Lemau de la Jaisse.

#### *Le pavillon de Cartier et de Champlain*

Le livre des fêtes du tricentenaire publié par la Commission des champs de batailles nationaux, donne les vaisseaux de

Cartier avec pavillons blancs, *Les Gloires de la France* par Lélius, album qui renferme un choix des plus beaux tableaux du musée de Versailles, donne aussi le pavillon blanc semé de fleurs de lis d'or, à Jacques Cartier, à Québec, en 1535. Les navigations du célèbre malouin furent faites par commandement et vouloir du roi François I<sup>er</sup>. Les frais de ces expéditions ont été payés par le roi; les bâtiments de Cartier furent engagés à la découverte seulement de certains pays, et non dans une entreprise commerciale. C'est pourquoi Cartier arbora le blanc et non le bleu à la croix blanche, insigne de la marine marchande, que dut porter Champlain au service de M. de Monts. Celui-ci eut permission du roi, pour le trafic des *pelletteries*, ainsi qu'il appert à l'article VI de ses lettres patentes.

RÉGIS ROY

---

### QUELQUES GIROUARD

---

Il nous est impossible de dresser une liste de tous les Girouard qui se sont fait un nom. Nous nous contentons de mentionner les principaux. Mettons en tête de cette petite nomenclature cet abbé Girouard, curé d'Arichat, prêtre dévoué, patriote ardent et éclairé, dont M. Rameau parle avec tant d'enthousiasme dans son livre *La France aux colonies*. Pendant que nous sommes dans l'ancienne Acadie, saluons M. G.-A. Girouard, député de Kent, qui rendit aussi nombre de services à ses compatriotes. Que dire de cet humble prêtre, l'abbé Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, qui aurait pu vivre comme un grand seigneur mais préféra se sacrifier toute sa vie pour donner naissance au collège de Saint-Hyacinthe? "La vie de M. Girouard, a dit M. de La Bruère, fut une vie toute de sacrifice et de dévouement; et son cœur ne respira qu'amour et patriotisme". Dans l'ordre politique, pouvons-nous montrer une figure plus attachante que celle de Jean-Joseph Girouard, notaire, de Saint-Benoit, député

des Deux-Montagnes? Il refusa d'être ministre une couple de fois pour rester le conseiller caché mais efficace de nos chefs politiques. Deux de ses fils se distinguèrent aussi dans la politique: Joseph Girouard, député des Deux-Montagnes de 1892 à 1896, et l'honorable Jean Girouard, conseiller législatif de Lorimier de 1897 à sa mort. L'honorable Désiré Girouard fut un avocat de premier ordre et un homme politique de grande valeur. Il finit sa carrière sur le banc de la Cour Suprême, à Ottawa. Son fils, sir Percy Girouard, fut l'élève le plus brillant de la première promotion du collège militaire royal de Kingston. Il fut un des ingénieurs les plus capables de l'armée anglaise au Soudan. L'Angleterre le récompensa en le nommant gouverneur d'une de ses importantes colonies. Dans des temps plus rapprochés de nous, M. Joseph-Éna Girouard, notaire puis avocat, représenta le comté d'Arthabaska à la législature de Québec, de 1886 à 1900. Son fils, l'honorable Wilfrid Girouard, a été député du même comté à Ottawa et à Québec. Il est actuellement procureur général de la province de Québec. Et que d'autres Girouard se sont distingués dans d'autres domaines! N'oublions pas, non plus, le lieutenant-colonel de La Bruère Girouard, un des héros de la Grande-Guerre, décédé en janvier 1941.

---

## QUESTIONS

---

Quel est cet individu, reçu par Sarah Bernhardt, lors de son passage à Montréal en 1880, et dont elle parle presque avec enthousiasme dans ses *Mémoires*? Quatre mois plus tard, toujours au dire de Sarah, cet homme mystérieux fut pendu par autorité de Justice. Quel drame se cache ici derrière les réticences de la grande tragédienne?

Cur.

Je vois dans un inventaire de 1793 mention de boucles d'argent à noeud d'amour. Qu'est-ce qu'un noeud d'amour? Est-il plus solide qu'un noeud ordinaire?

Mach.

Thomas Cary, le propriétaire et rédacteur du *Quebec Mercury*, journal tory, enseigna-t-il réellement l'anglais à Mgr Plessis, comme l'écrit H.-J. Morgan, dans son livre *Sketches of Celebrated Canadians?*

Cur.

Je sais que certains députés furent expulsés de l'ancienne Chambre d'Assemblée? A-t-on expulsé des députés de l'Assemblée législative depuis 1867?

Dep.

Où et quand a-t-on commencé à se servir de radium au Canada? Le premier Institut de radium n'est-il pas celui de Montréal?

XXX

Quel est l'auteur ou l'inventeur de l'expression grattes-ciel? Où furent érigés les premiers grattes-ciel au Canada?

Arch.

Où est mort Abraham Turgeon qui fut député de Bellechasse à la Chambre d'Assemblée pendant plusieurs années?

Bib.

Quelle est l'origine du nom Pointe Platon qu'on donne depuis longtemps à une partie du comté de Lotbinière?

Lot.

M. Chambers qui fut maire de Québec a-t-il laissé des descendants?

R. O.

Ce qu'on appelle la *masse* dans les Parlements anglais n'est, je le sais, qu'une allégorie, une représentation de l'autorité souveraine. Mais, tout de même, la *masse* a une origine. Où et quand a-t-elle été employée pour la première fois. Nos députés canadiens, lorsqu'ils se réunirent pour la première fois, en session en 1792, adoptèrent-ils tout de suite cette coutume déjà en usage dans le Parlement anglais, sans doute? Peut-on me renseigner sur ce point?

Dep.

Quel fut le premier livre publié à Montréal?

B.